

## **Atelier thématique**

### **« Diversité culturelle et linguistique »**

Par Justin KOUTABA  
Unité de formation et de recherche en Sciences humaines  
Université de Ouagadougou (Burkina Faso)

Au terme des travaux des cinq axes qui ont constitué l'ossature réflexive de ce colloque sur le thème « Développement durable : leçons et perspectives », il m'échoit la lourde et exaltante responsabilité, mais aussi l'honneur, de vous présenter en premier, le rapport de synthèse des communications et des débats de l'axe 1 dont la thématique est : Diversité culturelle et linguistique.

Tenu dans l'enceinte des unités de formation et de recherche « Sciences humaines » et « Lettres, Art et Communication » de l'Université de Ouagadougou, cet atelier a eu pour substance quatorze communications prévues dont treize ont été effectivement présentées par leurs auteurs. Permettez-moi d'abord de rendre hommage aux modérateurs de talents, messieurs Adama Samassekou, Pierre Dumont et madame Paule Ippini qui ont conduit avec flexibilité et une bonne gestion du temps ces travaux, permettant ainsi aux rapporteurs de nous traduire dans la clarté et fidèlement les résultats ici présentés.

En conformité avec le thème de l'axe et en se situant dans la perspective de la problématique du développement durable, les communications et les débats ont fait ressortir des idées-forces dont je m'en vais vous livrer la substance avant de présenter les propositions de recommandations qui en ont émané.

Toutes les communications ont fait ressortir le caractère non négociable de la diversité culturelle et linguistique et la nécessité de la sauvegarder en tant qu'elle est une dimension essentielle d'un véritable développement durable. L'espace francophone comme lieu d'expression d'un multilinguisme où le français, langue officielle, cohabite de façon conviviale avec les langues nationales identitaires, devrait se donner les moyens de promouvoir toutes initiatives ou politiques qui feraient de la prise en compte systématique de la diversité linguistique et culturelle, de la biodiversité et de l'interculturalité, un pilier, un fondement réel du développement durable.

Pour ce faire, l'espace francophone, nourri de plusieurs identités culturelles, devrait mettre tout en œuvre pour faire du droit à la langue et à la culture un droit fondamental de l'homme. Aucun peuple au monde ne s'est développé en dehors de sa langue et de sa culture, et on ne peut penser et assurer le développement durable sans une connaissance approfondie des paradigmes majeurs de la nature, de l'homme, de l'environnement, propres à chaque société. L'appropriation et la valorisation des savoirs dans leur riche diversité, la généralisation de l'éducation à tous les niveaux, la prise en compte de la production intellectuelle notamment celle des femmes, sont autant d'éléments qui doivent fonder le projet de solidarité de l'espace francophone. Son originalité et sa dynamique passent par-là.

La mondialisation ne se réduit pas à la globalisation financière et économique. Elle met en présence diverses représentations du monde portées par des fonds culturels distincts. Ces représentations ne peuvent pas être simplement réifiées à travers leur valeur marchande. Si la mondialisation est incontournable, il faut alors renouveler autant l'action que la réflexion en vue de construire un ordre cosmopolite dans lequel le projet national n'est pas dépassé mais redéfini et mis en relation avec les autres enjeux planétaires.

A moins d'accepter les risques d'un darwinisme culturel ou de l'hégémonie des cultures qui disposent des moyens les plus puissants, on ne peut admettre la disparition de la diversité des langues et des cultures. Ce défi de la diversité consiste à se donner les moyens de vivre ensemble nos différences tout en assurant une interaction équilibrée entre les sociétés et les cultures. Il consiste à prendre conscience du rôle fondamental de la langue dans le développement durable et pour la mise en œuvre d'une démocratie authentique, ainsi que du fait que le respect des droits de l'homme implique celui du droit à la langue. La politique de la diversité linguistique et culturelle de la francophonie s'inscrit dans une telle perspective.

Dans cette perspective un certain nombre de propositions de recommandations, discutées et validées, ont été formulées par les nombreux participants aux débats de l'Axe 1. Le temps ne permettant pas l'exhaustivité nous citerons quelques-unes :

### **1. Premièrement**

Le renforcement des rencontres entre les aires macro-culturelles comme celle qui a eu lieu à Mexico au mois d'avril 2003 et qui a permis aux aires linguistiques et culturelles francophone, hispanophone et lusophone d'entreprendre un dialogue fructueux sur les questions de la coopération, de la diversité et de la paix. Ces rencontres devront prendre désormais en compte l'aire africanophone.

### **2. Deuxièmement**

La mise en place, dans le respect de la souveraineté de chaque Etat, d'un « multilinguisme fonctionnel hiérarchisé », qui implique un aménagement linguistique axé sur deux, voire trois langues : (a) la langue du milieu, (b) une langue de communication internationale (c) une langue transfrontalière, porté par un système éducatif formel, non formel, informel refondé et soucieux d'une bonne articulation et d'une parfaite convivialité des langues en présence.

En cette matière, l'élaboration par les responsables de l'Organisation Internationale de la Francophonie d'un document-cadre d'orientation des politiques linguistiques, au niveau de l'espace francophone concrétiserait la volonté politique exprimée de promotion de la diversité linguistique et culturelle. Encore faudrait-il que ce document fasse l'objet d'une volonté d'être suivie d'effets. Différents documents et recommandations reposant sur des travaux fort bien argumentés sont demeurés lettre morte (par exemple, le « projet francophone, enjeux et défis », suivi du « plan décennal 1990-2000 d'aménagement linguistique de l'Afrique »), créant ainsi un malaise certain auprès des scientifiques.

### **3. Troisièmement**

La mise en place d'un projet de Conseil Mondial des Cultures. En vue de résorber le déficit démocratique qui affecte les décisions extra nationales, il serait indiqué d'envisager une instance politique de concertation, de propositions et de supervision ouverte aux pouvoirs publics, à la société civile, aux organismes internationaux œuvrant dans le domaine culturel et aux experts. Cette instance va tenter de concilier les divers intérêts en vue d'établir un cadre d'exercice de leur jouissance dans le respect du rôle de chacun des acteurs. Cette démarche permettrait de légitimer les décisions à prendre et de superviser le fonctionnement du régime de l'interaction entre les cultures. De manière pragmatique, avant les conférences générales de l'UNESCO par exemple, cette instance pourrait « organiser les délibérations publiques suivant un processus et un calendrier convenus, en utilisant les moyens modernes de communication, notamment l'Internet, pour discuter des enjeux, concilier les intérêts en présence, faire émerger les propositions et un processus de décision acceptable pour ensuite superviser la mise en œuvre des décisions. Ce processus de concertation diffère de la simple consultation puisqu'il pourrait conduire à des formules de co-régulation »<sup>1</sup>.

### **4. Quatrièmement**

La mise en place d'un forum de concertation sur les enjeux géoculturels et le pluralisme culturel mondial. C'est à travers les débats au sein de ce Forum que sera possible la mise en place des instruments d'une mondialisation maîtrisée. Justement l'approbation, par la Conférence ministérielle sur la culture organisée par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie à Cotonou (Bénin) en 2001 suivie de l'expérimentation d'un processus de concertation sur les enjeux culturels s'inscrit dans une telle dynamique. Sa mise en œuvre à travers le site [www.planetagora.org](http://www.planetagora.org) permet d'amorcer des débats régionaux et sectoriels susceptibles de déboucher sur des propositions réalistes qui pourraient être présentées à des instances décisionnelles ou donner lieu à des initiatives originales.

Ces deux initiatives favoriseront l'élaboration en cours de la Convention mondiale sur la diversité culturelle, instrument normatif et contraignant, souhaité unanimement par l'Assemblée Générale de l'UNESCO (fin 2001), souhait que les pays de l'espace francophone se doivent de satisfaire.

---

<sup>1</sup> Jean TARDIF, Op. cit, p. 15.

## **5. Cinquièmement**

La promotion des productions et des industries culturelles dans les pays africains de l'espace francophone en encourageant l'utilisation des langues africaines, en particulier au niveau des écrivains. Dans la majorité des Etats africains de l'espace francophone, il existe un potentiel culturel latent mal exploité ou qui s'insère difficilement dans les filières mondiales de circulation et de distribution des produits culturels. Outre qu'il témoigne de l'extrême richesse de créativité des populations, ce potentiel qui aurait pu apporter en termes financier et de reconnaissance reste embryonnaire. Il en va de même des industries culturelles qui sont pratiquement inexistantes. Si l'on peut expliquer cette situation par le fait que l'on n'a pas encore suffisamment conscience de ce que la culture peut rapporter, il reste que l'enclavement des produits culturels, l'absence de structures de gestion aptes à faire de la culture une véritable industrie n'existent pas.

Dans ce domaine, au-delà des politiques que chaque Etat peut mettre en place, il faut des dispositions au plan du droit international afin que les pays africains ne soient pas encore une fois de plus victimes des oligopoles culturelles, comme c'est le cas en ce moment avec les subventions accordées par les pays industrialisés à leurs agriculteurs et qui rendent peu compétitifs les productions agricoles africaines sur le marché mondial. Ces dispositions doivent permettre aux pays africains de la francophonie avec l'appui de l'Agence intergouvernementale de la francophonie, notamment le Fonds d'Investissement pour les Industries Culturelles de rendre visible la culture et les productions culturelles africaines.

## **6. Sixièmement**

La mise en œuvre dans l'espace francophone par les États de véritables politiques culturelles propres à sauvegarder l'expression de la diversité et de la richesse culturelle. L'élaboration de stratégies éducatives et pédagogiques pour la préservation des patrimoines culturels nationaux devrait prendre en compte les besoins et les opinions des communautés linguistiques.

Enfin, les participants à l'Axe « Diversité culturelle et linguistique » ont exprimé le souhait que Ouagadougou ne soit pas un colloque en plus, non suivi d'effets, mais qu'il soit un tournant décisif, porteur d'actions concrètes propres à assurer la crédibilité et la durabilité de la francophonie.

Qu'il en soit ainsi. Je vous remercie.